

Le 11 octobre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 11 octobre 2016 à 20 h 00, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Steeve Santerre, Claude Lévesque et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire formant quorum.

Était également présent Monsieur François Therrien, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2016-10-165

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2016-10-166

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2016-10-167

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06, AYANT POUR BUT D'ABROGER ET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT 2014-07 ET SES AMENDEMENTS PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné le 12 septembre 2016 par Monsieur Paul Thériault et que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent ainsi à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement numéro 2016-06, soit adopté et que le conseil ordonne et décrète ce qui suit: (voir livre des règlements).

2016-10-168

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementales qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE la municipalité autorise François Therrien, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la programmation de travaux.

2016-10-169

ADOPTION D'UN CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2017 QUI FIXE LE JOUR ET L'HEURE DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 h 00** :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 10 juillet
- 7 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 13 novembre
- 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2016-10-170

APPROBATION DE LA TARIFICATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du présent conseil ont pris connaissance d'une correspondance de la Ville de Rivière-du-Loup et du document joint, soit le certificat d'affichage et de publication d'un avis public, accompagné de l'avis public modifiant les tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville pour l'année 2017, et dans laquelle la Ville demande à la municipalité d'approuver lesdits tarifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska approuve les tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2017, tels que prévus à l'avis public susmentionné.

2016-10-171

AUTORISATION DU DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise le directeur général à verser le deuxième paiement, pour l'année 2016, à la Sûreté du Québec, soit la somme de vingt-cinq mille cent soixante-dix-huit dollars (25 178,00\$).

2016-10-172

FÊTE D'HALLOWEEN - DEMANDE D'AUTORISATION AU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska organise une fête d'Halloween le 31 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité, la Municipalité désire assurer la sécurité des enfants qui feront du porte-à-porte lors de cette journée, de 17h00 à 19h00 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de Saint-Pascal d'autoriser la sortie de

camions incendie le 31 octobre, de 17h30 à 19h30, pour assurer la sécurité des enfants lors de l'activité d'Halloween, de même que d'autoriser les pompiers qui le désirent à effectuer la sécurité durant l'activité.

2016-10-173

MANDAT À LA MRC DE KAMOURASKA / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a reçu une demande de modification de zonage pour la zone Ci1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la requête présentée et demande en conséquence au Service d'urbanisme de la MRC de Kamouraska de bien vouloir préparer un projet de modification du règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone commerciale et industrielle (Ci) à même la zone Ci1.

2016-10-174

PARTICIPATION AU CONCOURS NOËL AU COEUR DU KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de dédier un montant de cent dollars (100,00\$) pour la confection d'une décoration dans le cadre du concours Noël au Coeur du Kamouraska.

2016-10-175

DEMANDE DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- L'arc-en-ciel du coeur : 50\$
- Les Voisins du Kamouraska : 60\$

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

2016-10-176

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 280,20\$
- Liste des comptes à payer :	87 285,12\$
- Salaires et allocations de dépenses de septembre 2016 :	<u>20 701,21\$</u>
TOTAL	112 266,53\$

Une facture au montant de 23 972,28 \$ des Clôtures André Harton pour le projet de rénovation du terrain de Baseball de la municipalité a fait l'objet de questionnements de la part des conseillers. Celle-ci est incluse dans la liste des comptes à payer du mois. Elle sera de nouveau soumise au conseil pour approbation lors de la séance du mois de novembre 2016.

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, François Therrien, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de septembre 2016.

Directeur général et secrétaire-trésorier

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Daniel Lajoie a souligné la présence du directeur-général de la municipalité, François Therrien lors de l'activité tenue à sa ferme (l'Élevage du Petit Veau) dans le cadre des journées portes ouvertes de l'UPA sur les fermes du Québec le 11 septembre dernier. Il le remercie et il mentionne qu'il aimerait que cette remarque soit inscrite au procès-verbal de la réunion.

2016-10-177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marco Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h43.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

François Therrien
Directeur général et secrétaire-trésorier

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire